



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recrutement

Question écrite n° 81443

Texte de la question

M. Olivier Faure attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur les problèmes rencontrés par les collectivités locales pour la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences des urbanistes. Aujourd'hui, les collectivités sont les premiers employeurs des urbanistes diplômés, mais ne sont pas en mesure de leur offrir un cadre d'emploi stable leur permettant d'accéder à des fonctions d'encadrement et à des rémunérations équivalentes au statut d'ingénieur territorial. Selon une enquête du CNJU conduite auprès de 1 111 jeunes diplômés d'un master en urbanisme, 88 % des urbanistes ayant été recrutés par les collectivités locales entre 2011 et 2014 occupent un emploi en contrat à durée déterminée (CDD). Cette précarité préoccupe à juste titre les professionnels. Il lui demande si elle envisage l'instauration d'une voie de recrutement adaptée pour les diplômés d'un master d'urbanisme et aménagement en sciences humaines et sociales via un « concours sur titre ».

Données clés

Auteur : [M. Olivier Faure](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (11^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81443

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4436

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)